



Liquidation judiciaire et licenciement économique

Par **Dilasser Sylvie**, le **25/04/2017** à **11:07**

Bonjour,

Mon entreprise a fermé le 16/04, cessation d'activité pour départ à la retraite du responsable, avec passage au tribunal de commerce le 12/04, liquidation judiciaire prononcée et mandataire nommé.

Nous avons été reçu en entretien collectif hier par ce dernier qui va nous notifié notre licenciement économique les jours prochains en recommandé pour la date du 15/05.

Le responsable nous a mis au pied du mur en nous annonçant le 05/04 son départ à la retraite mais c'est pas le vrai motif puisque nous savions que l'entreprise n'allait pas bien depuis quelques mois.

Ne pensez vous pas qu'il s'agit d'un licenciement abusif et que la procédure n'a pas été respecté. Est ce que je peux aller au prud'hommes et espérer des dommages et intérêts auprès du mandataire.

Merci par avance.

Mme DILASSER

Par **P.M.**, le **25/04/2017** à **13:05**

Bonjour,

Il me paraît prématuré de penser que c'est un licenciement abusif s'il y a effectivement liquidation judiciaire de l'entreprise...

Le liquidateur judiciaire a dû vous proposer le [CSP](#)...

Par **Dilasser Sylvie**, le **25/04/2017** à **17:03**

Bonjour,

oui effectivement le mandataire nous l'a proposé et donné un délai de réflexion du 24/04 au 15/05.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **25/04/2017** à **18:55**

Donc au 15/05, pour l'instant, il ne s'agirait pas de la date du licenciement mais de la la rupture amiable du contrat de travail si vous acceptez le CSP...

Par **Dilasser Sylvie**, le **26/04/2017** à **10:17**

et si je ne l'accepte pas ce CSP mon contrat se terminerait bien au 15/05 ?

Par **P.M.**, le **26/04/2017** à **10:36**

Bonjour,

Votre licenciement sera effectif à la date de sa notification par lettre recommandée avec AR par le liquidateur judiciaire avec vraisemblablement dispense d'effectuer le préavis...

Mais il conviendrait de réfléchir si vous n'avez pas intérêt à accepter le CSP...